



**Fonds de revenu Colabor**  
**États financiers consolidés**  
**aux 31 décembre 2008 et 2007**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Résultats consolidés	3
Déficit consolidé	4
Surplus d'apport consolidé	4
Flux de trésorerie consolidés	5
Bilans consolidés	6
Notes complémentaires	7 - 32



## Rapport des vérificateurs

**Raymond Chabot Grant Thornton LLP**  
Suite 2000  
National Bank Tower  
600 De La Gauchetière Street West  
Montréal, Québec H3B 4L8

Aux porteurs de parts de  
Fonds de revenu Colabor

Telephone: 514-878-2691  
Fax: 514-878-2127  
www.rcgt.com

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Fonds de revenu Colabor aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, du déficit, du surplus d'apport et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton LLP<sup>1</sup>

Montréal, le 13 février 2009

---

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 19007

## Fonds de revenu Colabor

### Résultats consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

(en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part)

	2008	2007
	\$	\$
<b>Ventes</b>	<u>1 146 102</u>	<u>838 068</u>
Bénéfice avant les postes suivants	40 269	30 548
Frais financiers	7 263	6 731
Amortissement des immobilisations	4 039	3 354
Amortissement des actifs incorporels	<u>8 706</u>	<u>6 993</u>
	<u>20 008</u>	<u>17 078</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle	20 261	13 470
Impôts sur les bénéfices (note 6)		
Exigibles	4 405	2 715
Futurs	<u>863</u>	<u>6 290</u>
	<u>5 268</u>	<u>9 005</u>
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	14 993	4 465
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 15)	<u>6 618</u>	<u>4 650</u>
<b>Bénéfice net (perte nette) et résultat étendu</b>	<u>8 375</u>	<u>(185)</u>
Bénéfice net (perte nette) de base et dilué(e) par part (note 25)	<u>0,64</u>	<u>(0,02)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit d'autres informations sur les résultats consolidés.

**Fonds de revenu Colabor**  
**Déficit consolidé**  
**Surplus d'apport consolidé**

des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007  
(en milliers de dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
	\$	\$
<b>DÉFICIT CONSOLIDÉ</b>		
Solde au début	(11 797)	(977)
Bénéfice net (perte nette)	<u>8 375</u>	<u>(185)</u>
	(3 422)	(1 162)
Ajustement de la participation des porteurs de parts sans contrôle en raison de l'augmentation de la participation du Fonds dans Colabor SC (note 2)	616	
Distributions déclarées	<u>(14 430)</u>	<u>(10 635)</u>
Solde à la fin	<u><u>(17 236)</u></u>	<u><u>(11 797)</u></u>
<b>SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ</b>		
Solde au début	189	128
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme (note 16)	384	211
Acquisition des parts par les participants au régime d'intéressement à long terme (note 16)	<u>(224)</u>	<u>(150)</u>
Solde à la fin	<u><u>349</u></u>	<u><u>189</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Fonds de revenu Colabor

### Flux de trésorerie consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007  
(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net (perte nette)	8 375	(185)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	4 039	3 354
Amortissement des actifs incorporels	8 706	6 993
Amortissement des frais de financement reportés	110	81
Participation des porteurs de parts sans contrôle	6 618	4 650
Impôts futurs	863	6 290
Coût de rémunération lié au régime d'intéressement à long terme	384	211
Amortissement des coûts de transactions relatifs aux débentures	910	835
	<u>30 005</u>	<u>22 229</u>
Variations de l'actif et du passif d'exploitation (note 7)	6 802	7 176
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>36 807</u>	<u>29 405</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'entreprises (note 2)	(69 182)	(109 048)
Immobilisations	(2 340)	(1 469)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(71 522)</u>	<u>(110 517)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt bancaire	21 352	19 999
Frais de financement	(225)	(245)
Distributions versées aux porteurs de parts	(14 011)	(10 265)
Distributions versées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(5 476)	(5 476)
Remboursement de la dette à long terme	(779)	(468)
Achat de parts détenues par le Fonds au titre du régime d'intéressement à long terme (note 16)	(575)	(238)
Cession de parts détenues par le Fonds au titre du régime d'intéressement à long terme (note 16)		12
Émission de débentures (note 2)		48 000
Émission de parts (note 2)	38 022	24 761
Frais d'émission de parts et de débentures	(1 534)	(1 404)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>36 774</u>	<u>74 676</u>
<b>Variation nette du découvert bancaire</b>	2 059	(6 436)
Découvert bancaire au début	(9 773)	(3 337)
Découvert bancaire à la fin	<u>(7 714)</u>	<u>(9 773)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Fonds de revenu Colabor

### Bilans consolidés

aux 31 décembre 2008 et 2007

(en milliers de dollars)

	2008	2007
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Débiteurs (note 9)	80 804	52 074
Stock	73 233	48 404
Frais payés d'avance	1 664	725
	<u>155 701</u>	<u>101 203</u>
Frais de financement reportés	279	164
Placement en actions d'une société fermée, au coût (note 2b)	6 159	
Immobilisations (note 10)	15 029	10 892
Actifs incorporels (note 11)	143 319	117 049
Écarts d'acquisition	69 574	33 979
	<u>390 061</u>	<u>263 287</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	7 714	9 773
Comptes fournisseurs et charges à payer	85 945	52 026
Impôts sur les bénéficiaires à payer	1 855	605
Soldes de prix d'achat à payer (note 2a et b)	10 103	
Distributions à verser aux porteurs de parts	1 307	888
Distributions à verser aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	456	456
Remises sur ventes à payer	15 166	13 453
Revenus reportés	1 115	459
Versements sur la dette à long terme	707	468
	<u>124 368</u>	<u>78 128</u>
Emprunt bancaire (note 12)	47 501	23 376
Solde de prix d'achat, remboursable en 2010 (note 2b)	3 750	
Dette à long terme (note 13)	942	1 209
Débetures (note 14)	45 725	45 235
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées (note 22)	772	752
Impôts futurs (note 6)	17 414	6 290
Participation des porteurs de parts sans contrôle (note 15)	29 713	29 187
	<u>270 185</u>	<u>184 177</u>
<b>AVOIR DES PORTEURS DE PARTS</b>		
Compte de capital des porteurs de parts (note 16)	135 323	88 905
Option de conversion des débetures	2 315	2 337
Surplus d'apport	349	189
Parts détenues au titre du régime d'intéressement à long terme (note 16)	(875)	(524)
Déficit	(17 236)	(11 797)
	<u>119 876</u>	<u>79 110</u>
	<u>390 061</u>	<u>263 287</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/S/ Robert Panet-Raymond

Fiduciaire

/S/ Jacques Landreville

Fiduciaire

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de revenu Colabor (le « Fonds ») est une fiducie à but restreint, à capital variable et non constituée en société. Il a été constitué sous le régime des lois de la province de Québec le 19 mai 2005. Après les transactions décrites à la note 2, le Fonds détient une participation de 74 % dans Colabor, société en commandite (« Colabor SC »), la participation restante étant détenue par Investissements Colabor Inc. (« Investissements »). Colabor SC fait la distribution et la commercialisation de produits alimentaires et de produits liés à l'alimentation au Canada.

#### 2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

##### a) Bruce Edmeades

Le 17 mars 2008, le Fonds a acquis par l'entremise de Colabor SC la quasi-totalité de l'actif net de Bruce Edmeades Co, une société exerçant ses activités dans le secteur de la distribution aux entreprises de services alimentaires. Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition.

Incluant des coûts directs d'acquisition de 1 881 000 \$, la répartition du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	\$
Comptes clients	11 484
Stock	6 198
Autres éléments d'actif à court terme	294
Immobilisations	1 031
Relations clients	1 342
Écart d'acquisition	539
Comptes fournisseurs et charges à payer	<u>(9 458)</u>
Prix d'achat	11 430
Solde de prix d'achat à payer	<u>(265)</u>
Contrepartie payée en espèces	<u><u>11 165</u></u>

Le Fonds prévoit qu'un montant de 404 000 \$ de l'écart d'acquisition sera déductible sur le plan fiscal.

##### b) Bertrand

Le 28 avril 2008, le Fonds a acquis par l'entremise de Colabor SC la totalité des actions de Gestion Bertrand & Frères Inc. (« Bertrand ») pour un montant de 78 588 000 \$. La répartition préliminaire du prix d'achat se trouve ci-après et est sujette à certains ajustements à la suite de la détermination finale du prix d'achat. Cette société exerce ses activités dans le secteur de la distribution aux entreprises de services alimentaires. Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition. Puisque le Fonds a financé Colabor SC pour effectuer l'acquisition de Bertrand, le pourcentage de participation du Fonds dans Colabor SC est passé de 66 % à 74 % et l'effet de cette modification sur le pourcentage de participation est présenté dans l'état du déficit consolidé.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

Pour financer cette acquisition, le 23 avril 2008, le Fonds a émis 3 830 000 reçus de souscription à 10,45 \$ chacun pour un total de 40 023 500 \$. Chaque reçu de souscription donnait le droit de recevoir une part du Fonds. Le 28 avril 2008, les reçus de souscription ont été échangés contre des parts. De plus, le Fonds a émis 800 000 parts à 10,45 \$ à certains actionnaires de Bertrand pour un total de 8 360 000 \$.

Incluant des coûts directs d'acquisition estimés à 1 377 000 \$, la répartition préliminaire du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	\$
Comptes clients	15 421
Stock	10 139
Autres éléments d'actif à court terme	665
Placement en actions d'une société fermée	6 159
Immobilisations	4 805
Relations clients	22 366
Marques de commerce	11 268
Écart d'acquisition	35 056
Emprunt bancaire	(2 773)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(9 929)
Impôts sur les bénéfices à payer	(1 072)
Dette à long terme	(751)
Impôts futurs	(11 389)
Prix d'achat préliminaire	79 965
Émission de parts à certains actionnaires de Bertrand	(8 360)
Solde de prix d'achat à payer, portant intérêt au taux de 4,5 %	(13 588)
Contrepartie payée en espèces	58 017

Le Fonds ne prévoit pas que l'écart d'acquisition sera déductible sur le plan fiscal.

L'acquisition est financée comme suit :

	\$
Prix d'achat préliminaire	79 965
Frais estimés pour l'émission des parts (i)	1 534
Coûts reliés au financement	225
	81 724

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

	\$
Émission de parts (i)	38 022
Émission de parts à certains actionnaires de Bertrand (i)	8 360
Solde de prix d'achat à payer	13 588
Nouvelle facilité de crédit (ii)	21 754
	81 724

- (i) Les frais liés à l'émission et la rémunération des preneurs fermes sont présentés en réduction des parts. Des impôts futurs de 1 128 000 \$ sont présentés dans le compte de capital des porteurs de parts. De plus, un ajustement a été apporté à la part des porteurs de parts sans contrôle et au déficit en raison de l'augmentation de la participation du Fonds dans Colabor SC suite à l'émission de parts.
- (ii) Le Fonds a négocié une nouvelle facilité de crédit d'exploitation auprès d'un syndicat bancaire pour un montant de 100 000 000 \$, d'une durée de trois ans (note 12).

#### c) Summit

Le 4 janvier 2007, le Fonds a émis 2 825 000 reçus de souscription à 8,85 \$ chacun (les « reçus de souscription ») pour un total de 25 001 250 \$, donnant le droit de recevoir une part du Fonds, et des débetures subordonnées non garanties prorogables au taux de 7 % totalisant 50 000 000 \$ (les « débetures »).

Le 8 janvier 2007, le Fonds a acquis la quasi-totalité de l'actif net de Summit distributeurs de services alimentaires inc. (« Summit »), une société exerçant ses activités dans le secteur de la distribution aux entreprises de services alimentaires. Les résultats d'exploitation sont consolidés à l'état des résultats depuis la date d'acquisition. Puisque le Fonds a financé Colabor SC pour effectuer l'acquisition de Summit, le pourcentage de participation du Fonds est passé de 53 % à 66 %.

À cette date, les reçus de souscription ont été échangés contre des parts. De plus, le Fonds a émis 1 130 000 parts à 8,85 \$ à l'actionnaire de Summit pour un total de 10 000 500 \$. Le 28 janvier 2007, les preneurs fermes ont exercé en partie leur option d'attribution en excédent par l'émission de 120 000 parts supplémentaires à 8,85 \$ chacune pour un total de 1 062 000 \$.

Après la rémunération des preneurs fermes de 3 302 000 \$ et des autres frais de 1 404 000 \$, le produit net revenant au Fonds s'est chiffré à 34 171 000 \$ pour les parts et à 47 186 000 \$ pour les débetures.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 2 - APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITIONS D'ENTREPRISES (suite)

Incluant des coûts directs d'acquisition de 1 145 000 \$, la répartition du prix d'achat a été déterminée comme suit :

	\$
Actif à court terme	59 979
Immobilisations	8 911
Relations clients	47 832
Marques de commerce	9 387
Écart d'acquisition	20 520
Passif à court terme	(26 776)
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(805)
Prix d'achat	119 048
Émission de parts à l'actionnaire de Summit	(10 000)
Contrepartie payée en espèces	109 048

L'acquisition est financée comme suit :

	\$
Prix d'achat	119 048
Frais d'émission de parts et de débentures	1 404
Coûts du financement	245
	120 697

	\$
Émission de parts (i)	24 761
Émission de parts à l'actionnaire de Summit (i)	10 000
Émission de débentures (i) (ii)	48 000
Facilités de crédit	37 936
	120 697

(i) Les frais liés à l'émission de 1 404 000 \$ et la rémunération des preneurs fermes sont présentés en réduction des parts et des débentures.

	\$
(ii) Composante passif des débentures	44 827
Composante capitaux propres des débentures	2 359
	47 186

Le Fonds prévoit qu'un montant de 10 725 000 \$ de l'écart d'acquisition sera déductible sur le plan fiscal.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **3 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds a adopté les recommandations du nouveau chapitre 3031, « Stocks », en remplacement du chapitre 3030 du même nom du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (ICCA). Le nouveau chapitre donne des directives quant à la base et à la méthode d'évaluation des stocks et permet aussi, en cas de remontée de la valeur de ceux-ci, la reprise de dépréciations prises antérieurement. Finalement, le chapitre donne de nouvelles directives concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables adoptées, les valeurs comptables, les montants comptabilisés en charges, les dépréciations et le montant de toute reprise de dépréciation.

De plus, le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Fonds a aussi adopté les recommandations du *Manuel de l'ICCA* relativement à trois chapitres. Il s'agit des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », 3863, « Instruments financiers – présentation », et 1535, « Informations à fournir concernant le capital ».

Le chapitre 3862 décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et à la performance de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés au chapitre 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation ».

Le chapitre 3863 établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il vient remplacer les normes de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Le chapitre 1535 établit les normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.

Ces recommandations n'ont eu aucun effet sur les résultats, les flux de trésorerie et les bilans consolidés du Fonds.

## **Fonds de revenu Colabor**

### **Notes complémentaires**

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **4 - CONVENTIONS COMPTABLES**

##### **Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Fonds doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers et les notes y afférentes. Les estimations importantes de ces états financiers consolidés consistent notamment à évaluer les débiteurs, le stock, les actifs à long terme, les écarts d'acquisition, les impôts sur les bénéfices ainsi que certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite et les obligations au titre des prestations d'avantages sociaux constitués. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Fonds pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### **Principes de consolidation**

Ces états financiers incluent les comptes du Fonds et de ses filiales.

##### **Constatation des produits**

Le Fonds constate ses revenus à la livraison de la marchandise déduction faite des remises sur ventes, lorsque la vente est acceptée par le client et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### **Évaluation du stock**

Le stock est évalué au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

##### **Remises des fournisseurs**

Le Fonds comptabilise une contrepartie en espèces reçue de fournisseurs en réduction du prix des biens des fournisseurs et réduit le coût des marchandises vendues et du stock connexe figurant dans les états des résultats consolidés et les bilans consolidés.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 4 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, le taux annuel et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Immeuble	Linéaire	20 ans
Mobilier, équipement et véhicules des entrepôts	Dégressif	20 %
Véhicules routiers	Linéaire	7 ans
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	4 ans
Logiciels de distribution	Linéaire	5 et 7 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée des baux, de 10 à 20 ans

Les relations clients sont amorties linéairement sur leur durée de vie prévue, soit 10 ,15 ou 20 ans.

##### Frais de financement reportés

Les frais de financement reportés ont trait à la facilité de crédit et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du financement, soit trois ans.

##### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations et les relations clients sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

##### Marques de commerce

Les marques de commerce ne sont pas amorties. Elles sont soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des marques de commerce avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable excède la juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **4 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

##### **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût des acquisitions d'entreprises sur les montants nets des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité d'exploitation et toute dépréciation possible des écarts d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable d'une unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur. La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction des flux de trésorerie actualisés.

##### **Impôts sur les bénéfiques**

Le Fonds utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfiques. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

##### **Instruments financiers**

Tous les actifs financiers du Fonds sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou placements disponibles à la vente. De plus, tous les passifs financiers du Fonds sont classés comme passifs financiers détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers. Le Fonds enregistre initialement tous ses instruments financiers au bilan à leur juste valeur. Après leur évaluation initiale, le Fonds mesure tous ses instruments financiers à leur juste valeur, sauf pour les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers, lesquels doivent être comptabilisés à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt effectif relatif aux passifs financiers et le gain ou la perte provenant d'une variation de la juste valeur d'un actif ou passif financier, classés comme détenus à des fins de transaction, sont inclus en résultat net pour la période à laquelle ils se rapportent. Si un actif financier est classé comme placement disponible à la vente, le gain ou la perte devrait être reconnu au résultat étendu, jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé, moment où le gain ou la perte sera reconnu au résultat net.

Le Fonds a classé les débiteurs comme prêts et créances. Le placement en actions d'une société fermée a été classé comme actifs financiers disponibles à la vente. Le découvert bancaire, les comptes fournisseurs et charges à payer, les soldes de prix d'achat, les distributions à verser aux porteurs de parts, les remises à payer, l'emprunt bancaire, la dette à long terme et les débentures ont été classés comme autres passifs financiers. Les coûts de transaction associés aux passifs financiers considérés comme autres passifs financiers, à l'exception des frais de financement ayant trait à la facilité de crédit, sont portés en diminution de ces passifs et amortis aux résultats nets dans les frais financiers.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### 4 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

##### Avantages sociaux futurs

Le Fonds comptabilise ses obligations découlant du régime de retraite à prestations déterminées, de même que les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. À cette fin, le Fonds a adopté les conventions comptables suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation concernant l'évolution future des niveaux des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs du régime, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le coût des services passés découlant des modifications apportées au régime est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite est 21 ans.

##### Bénéfice par part et information sur le nombre de parts

Le bénéfice par part est établi d'après le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation au cours des exercices. Le résultat dilué par part est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les parts achetées en vertu du régime d'intéressement à long terme étaient acquises au début de la période ou lors de leur achat. La méthode du rachat des parts est utilisée pour déterminer l'effet de dilution de ces parts achetées. Cette méthode suppose que le coût de rémunération non encore constaté sert à racheter des parts à leur cours moyen pendant la période.

##### Rémunération à base de parts

Le Fonds offre, par l'entremise de sa filiale Colabor SC, un régime d'intéressement à long terme (le « régime ») à certains employés. Le Fonds comptabilise, pendant la période d'acquisition des droits, une charge de rémunération établie en fonction de la juste valeur des parts à la date de leur attribution.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 4 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Selon le régime, les parts sont achetées sur le marché libre au nom des participants au régime et sont inscrites et imputées au coût en réduction de l'avoir des porteurs de parts. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est supérieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit à titre de surplus d'apport. Dans les cas où la juste valeur des parts à la date d'attribution est inférieure au prix d'acquisition payé par le Fonds, l'écart est inscrit en réduction des bénéfices non répartis.

#### 5 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2008	2007
	\$	\$
Autres passifs financiers		
Intérêts sur l'emprunt bancaire	2 634	2 186
Intérêts sur la dette à long terme	96	126
Intérêts sur les débetures	3 442	3 452
Amortissement des coûts de transactions relatifs aux débetures	910	835
	<u>7 082</u>	<u>6 599</u>
Amortissement des frais de financement reportés	110	81

#### 6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La différence entre le taux effectif d'impôts sur les bénéfices et les taux réglementaires d'impôts sur les bénéfices au Canada résulte des éléments suivants :

	2008	2007
	%	%
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial	32,47	34,00
Participation des porteurs de parts sans contrôle	(8,04)	(11,74)
Modifications des taux d'imposition	(6,01)	
Augmentation de la participation du Fonds dans les filiales	4,63	
Dépenses d'impôts à la suite des changements à la loi (a)		44,35
Éléments non déductibles fiscalement	3,71	0,24
Autres	(0,76)	
	<u>26,00</u>	<u>66,85</u>

- (a) Le 31 octobre 2006, le ministère des Finances du Canada (le « Ministère ») annonçait un nouveau régime d'imposition des entités intermédiaires de placement déterminées (« EIPD »), communément appelées fiducies de revenu et sociétés de personnes cotées en bourse. Dans le cadre de ce régime, les EIPD font l'objet d'un traitement fiscal comparable à celui qui s'applique aux sociétés à compter de 2011, et dès 2007 pour les EIPD qui, comme le Fonds, ne peuvent bénéficier des règles transitoires.

Le Fonds a considéré ces changements à la loi comme une modification du taux d'imposition auquel il est assujéti et a comptabilisé aux résultats les impacts de ces changements.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Le passif d'impôts futurs à long terme provient des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	2008	2007
	\$	\$
Immobilisations	733	222
Actifs incorporels	13 888	5 652
Placement	1 640	
Écarts d'acquisition	2 885	2 102
Frais relatifs à l'émission de parts et de débentures	(1 633)	(1 585)
Autres	(99)	(101)
	<u>17 414</u>	<u>6 290</u>

#### 7 - INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Variations de l'actif et du passif d'exploitation :

	2008	2007
	\$	\$
Débiteurs	(1 825)	5 041
Impôts retenus à recevoir		1 620
Stock	(8 492)	1 869
Frais payés d'avance	20	910
Comptes fournisseurs et charges à payer	14 532	(2 984)
Impôts sur les bénéfices à payer	178	605
Remises sur ventes à payer	1 713	448
Revenus reportés	656	(280)
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	20	(53)
	<u>6 802</u>	<u>7 176</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts versés s'élèvent à 7 846 000 \$ (4 040 000 \$ en 2007) et ceux relatifs aux impôts versés sont de 4 227 000 \$ (néant en 2007).

#### 8 - STOCK

Un montant de 1 020 859 000 \$ a été passé en charges dans les résultats consolidés (757 452 000 \$ en 2007).

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 9 - DÉBITEURS

	2008	2007
	\$	\$
Comptes clients (a)		
Clients contrôlés par des fiduciaires	350	649
Autres	63 957	42 871
Remises des fournisseurs à recevoir	14 950	8 383
Autres	1 547	171
	<u>80 804</u>	<u>52 074</u>

(a) Un client représente 20 % du total des comptes clients en 2008, tandis qu'il en représentait 21 % en 2007.

#### 10 - IMMOBILISATIONS

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain	63		63
Immeuble	92	43	49
Mobilier	826	295	531
Équipement et véhicules des entrepôts	8 121	3 148	4 973
Véhicules routiers	4 405	1 261	3 144
Matériel informatique et logiciels	1 984	1 156	828
Logiciels de distribution	3 116	867	2 249
Améliorations locatives	3 937	745	3 192
	<u>22 544</u>	<u>7 515</u>	<u>15 029</u>
	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain	63		63
Immeuble	92	21	71
Mobilier	495	163	332
Équipement et véhicules des entrepôts	5 874	2 019	3 855
Véhicules routiers	1 689	614	1 075
Matériel informatique et logiciels	1 429	694	735
Logiciels de distribution	3 067	987	2 080
Améliorations locatives	2 996	315	2 681
	<u>15 705</u>	<u>4 813</u>	<u>10 892</u>

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 11 - ACTIFS INCORPORELS

	2008	
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Relations clients	136 040	20 576
Marques de commerce	27 855	27 855
	163 895	20 576
	115 464	
	143 319	
	2007	
	Coût	Amortissement cumulé
	\$	\$
Relations clients	112 332	11 870
Marques de commerce	16 587	16 587
	128 919	11 870
	100 462	
	117 049	

#### 12 - FACILITÉ DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2008, la facilité de crédit est de l'ordre de 100 000 000 \$. Elle vient à échéance en 2011 et est garantie par une hypothèque de premier rang sur les actifs du Fonds.

Au 31 décembre 2007, la facilité de crédit était de l'ordre de 70 000 000 \$ et était garantie par une hypothèque de premier rang sur les actifs du Fonds.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, une lettre de garantie, d'un montant de 2 028 000 \$, est utilisée relativement à un engagement décrit à la note 23.

La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel plus 0,25 % (soit 3,75 %) au 31 décembre 2008 et au taux préférentiel au 31 décembre 2007 (soit 6 %). Le Fonds doit respecter certains ratios financiers et, aux 31 décembre 2008 et 2007, il respecte ces ratios.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 13 - DETTE À LONG TERME

	2008 \$	2007 \$
Emprunt bancaire, garanti par du mobilier, de l'équipement et des véhicules d'un entrepôt et un logiciel de distribution dont le coût non amorti est de 1 477 000 \$ en 2008 (2 152 000 \$ en 2007), taux de base de la banque moins 1,5 % (3,75 % au 31 décembre 2008; 6,5 % au 31 décembre 2007), remboursable par versements mensuels de 39 000 \$, échéant en juillet 2011 (a)	1 209	1 677
Emprunts bancaires, garantis par des véhicules routiers dont le coût non amorti est de 639 000 \$ en 2008, taux variant de 5 % à 5,25 %, remboursables par versements mensuels de 24 000 \$, échéant de mai 2009 à août 2010	440	
	1 649	1 677
Versements exigibles à court terme	707	468
	942	1 209

(a) En vertu de la convention régissant cet emprunt, le Fonds doit maintenir un ratio financier. Aux 31 décembre 2008 et 2007, le Fonds respecte ce ratio.

Les versements sur la dette à long terme pour les prochains exercices s'élèvent à 707 000 \$ en 2009, à 635 000 \$ en 2010 et à 307 000 \$ en 2011.

#### 14 - DÉBENTURES

Les débentures, échéant le 31 décembre 2011, ont une valeur nominale de 49 070 000 \$ au 31 décembre 2008 (49 528 000 \$ en 2007). Les intérêts, au taux nominal de 7 %, sont payables semestriellement. Le taux effectif des débentures est de 9,69 %. Les débentures pourront être rachetées par le Fonds entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010, moyennant un préavis, à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés, à la condition que le cours du marché corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. Après le 31 décembre 2010, les débentures pourront être rachetées par le Fonds, moyennant la remise d'un préavis, à un prix correspondant à leur capital majoré des intérêts courus et impayés. Les débentures sont convertibles en parts au gré du porteur, à tout moment mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour qui précède immédiatement la date précisée par le Fonds pour le rachat des débentures, à un prix de conversion de 10,25 \$ la part, ce qui correspond à un taux de conversion d'environ 97 561 parts pour 1 000 000 \$ de capital de débentures. Les porteurs qui convertissent leurs débentures recevront les intérêts courus et impayés sur celles-ci jusqu'à la date de conversion.

Le 25 mars 2008, des débentures d'une valeur nominale de 458 000 \$ ont été converties en 44 682 parts selon les règles de conversion en vigueur. La valeur comptable de ces débentures, d'un montant de 420 000 \$, et l'option de conversion s'y rattachant, d'un montant de 22 000 \$, ont été comptabilisées au compte de capital des porteurs de parts.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **14 - DÉBENTURES (suite)**

Le 25 mai 2007 et le 9 juillet 2007, des débentures d'une valeur nominale de 462 000 \$ et de 10 000 \$ respectivement ont été converties en 46 048 parts selon les règles de conversion en vigueur. La valeur comptable de ces débentures, d'un montant de 427 000 \$, et l'option de conversion s'y rattachant, d'un montant de 22 000 \$, ont été comptabilisées au compte de capital des porteurs de parts.

#### **15 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE**

La participation des porteurs de parts sans contrôle représente les 5 087 439 parts de Colabor SC échangeables émises à Investissements en 2005 lors du premier appel public à l'épargne du Fonds. Chaque part de Colabor SC échangeable donne droit à une part spéciale comportant un droit de vote et peut être échangée au pair, en totalité ou en partie, contre des parts (les « droits d'échange »).

Sous réserve des dispositions de blocage décrites subséquemment, Investissements peut exercer ses droits d'échange.

Investissements a convenu de s'abstenir de transférer, de nantir, d'échanger contre des parts ou autrement d'aliéner des parts de Colabor SC échangeables pendant une période de dix ans suivant la clôture (le « blocage »). Nonobstant le blocage, Investissements aura le droit, à compter du deuxième anniversaire de la clôture et à chaque anniversaire de la clôture par la suite (collectivement, les « dates de libération »), d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables en fonction de l'appréciation de la valeur des parts depuis la clôture jusqu'à cette date de libération. À chaque date de libération, Investissements aura le droit d'échanger ou d'aliéner un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 75 % de l'appréciation de la valeur des parts sous-jacentes et un nombre de parts de Colabor SC échangeables ayant une valeur égale à 25 % de cette appréciation sera réservé et libéré comme il est décrit ci-après (les « parts restantes »). L'appréciation de la valeur aux fins de l'établissement du nombre de parts de Colabor SC échangeables qui peuvent être échangées ou aliénées à chaque date de libération, le cas échéant, correspondra au nombre de parts de Colabor SC échangeables toujours assujetties au blocage à cette date (à l'exclusion des parts restantes) d'Investissements multiplié par la différence entre le cours des parts à la date de libération et le plus élevé de i) 10 \$ et ii) le cours le plus élevé à chacune des dates de libération antérieures. À la fin de la période de blocage, Investissements aura le droit d'échanger ou d'aliéner la totalité de ses parts de Colabor SC échangeables à l'exception des parts restantes, lesquelles seront libérées sur une période de cinq ans à compter du onzième anniversaire de la clôture.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 15 - PARTICIPATION DES PORTEURS DE PARTS SANS CONTRÔLE (suite)

	2008	2007
	\$	\$
Solde au début	29 187	30 013
Ajustement de la participation des porteurs de parts sans contrôle en raison de l'augmentation de la participation du Fonds dans Colabor SC (note 2)	(616)	
Participation des porteurs de parts sans contrôle de l'exercice	6 618	4 650
Distributions déclarées aux porteurs de parts de Colabor SC échangeables	(5 476)	(5 476)
Solde à la fin	<u>29 713</u>	<u>29 187</u>

#### 16 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS

##### Parts

Nombre illimité de parts conférant un droit de vote chacune. Chaque part est rachetable au gré du porteur au moindre de 90 % du prix moyen pondéré de la part de fiducie au cours des dix derniers jours au cours desquels les parts ont été négociées sur le marché libre et du cours de clôture du marché à la date de rachat. Tous les rachats sont assujettis à un montant maximum de 50 000 \$ au comptant par mois. Les rachats supérieurs à ce montant seront réglés par la distribution de billets émis par une filiale du Fonds.

##### Parts spéciales comportant un droit de vote

Nombre illimité de parts spéciales comportant un droit de vote. Chaque part confère à son porteur un droit de vote et est inséparable de la part de Colabor SC échangeable avec laquelle elle a été émise.

	2008	2007
	\$	\$
<b>Émises et payées</b>		
14 570 730 (9 896 048 parts au 31 décembre 2007)	135 323	88 905
5 087 439 parts spéciales comportant un droit de vote		
	<u>135 323</u>	<u>88 905</u>

En 2008, 4 630 000 parts ont été émises lors de l'une des transactions décrites à la note 2 et 44 682 l'ont été lors des conversions de débetures en parts présentées à la note 14.

En 2007, 4 075 000 parts ont été émises lors de l'une des transactions décrites à la note 2 et 46 048 l'ont été lors des conversions de débetures en parts présentées à la note 14.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **16 - COMPTE DE CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS (suite)**

##### **Régime d'intéressement à long terme**

Aux termes du régime d'intéressement à long terme (le « régime ») du Fonds, établi le 28 juin 2005, des parts peuvent être octroyées à certains employés du Fonds en fonction du rendement financier du Fonds par rapport à certains seuils de liquidités distribuables par part. Le Fonds, ou un fiduciaire nommé pour l'administration du régime, acquerra des parts sur le marché et les détiendra jusqu'à ce que chaque participant en acquière la propriété. En général, ces parts deviendront acquises de façon égale à raison d'un tiers à chacun des trois premiers anniversaires de l'octroi. Les participants au régime auront le droit de recevoir des distributions sur toutes les parts détenues pour leur compte avant la date d'acquisition applicable. Les parts non acquises détenues par le fiduciaire pour le compte d'un participant au régime seront annulées si le participant démissionne pour quelque autre motif que sa retraite ou est congédié pour un motif valable avant la date d'acquisition applicable. Dans ces cas, les parts feront l'objet d'une vente dont le produit sera remis au Fonds. Les distributions effectuées sur ces parts seront également remises au Fonds.

Le 27 février 2008, selon les termes du régime d'intéressement à long terme, 19 704 parts (dont le coût était de 224 000 \$) ont été libérées. Cette même journée, le Fonds a octroyé un montant de 575 000 \$ en vertu du régime d'intéressement à long terme et 53 195 parts ont été acquises sur le marché à cet effet. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le coût de rémunération passé en charges a été de 384 000 \$.

Le 21 février 2007, selon les termes du régime d'intéressement à long terme, 11 946 parts (dont le coût était de 150 000 \$) ont été libérées. Le 27 février 2007, le Fonds a octroyé un montant de 238 000 \$ en vertu du régime et acquis sur le marché 24 500 parts. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, le coût de rémunération passé en charges a été de 211 000 \$. De plus, durant l'exercice, le Fonds a cédé 1 225 parts pour un total de 12 000 \$ à la suite du retrait d'un participant.

#### **17 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Le Fonds a conclu des contrats d'approvisionnement échéant entre 2012 et 2017 avec des clients. Les ventes à ces clients représentent 59 % des ventes du Fonds en 2008 (80 % en 2007). Un client représente 20 % des ventes du Fonds en 2008 (27 % en 2007).

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 18 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2008	2007
	\$	\$
Opérations effectuées auprès de clients contrôlés par des fiduciaires		
Ventes (a)	17 337	22 236
Opérations effectuées avec Investissements		
Résultats (a)		
Remises (b)	13 731	12 451
Frais de vente, de distribution et d'administration		
Loyer	2 028	2 028
Services informatiques	375	513
Bilans		
Remises à payer	13 833	13 159
Logiciel de distribution	365	109

- (a) Ces opérations, conclues dans le cours normal des affaires, sont comptabilisées à la valeur d'échange.
- (b) Les remises versées correspondent à 3 % des ventes effectuées aux clients privilégiés ou aux actionnaires de Investissements conformément aux différents contrats régissant les relations entre le Fonds et Investissements à la suite du premier appel public à l'épargne du Fonds en 2005.

#### 19 - INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des débiteurs, du découvert bancaire, des comptes fournisseurs et charges à payer, des distributions à verser et des remises à payer est comparable à la valeur comptable en raison des courtes échéances.

La juste valeur du placement en actions d'une société fermée n'a pas été déterminée étant donné que ces actions ne sont pas négociées sur un marché public.

Par le passé, il y avait peu de différence entre la juste valeur et la valeur comptable de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme qui portent intérêt à des taux qui varient en fonction du taux du marché. Toutefois, étant donné l'état des marchés financiers, dont notamment les conditions de crédit actuelles, la juste valeur de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme pourrait être inférieure à la valeur comptable. Le Fonds n'est pas en mesure d'identifier des dettes similaires sur le marché, incluant des transactions récentes, qui auraient substantiellement les mêmes termes et conditions, empêchant par le fait même une évaluation suffisamment adéquate de la juste valeur. Par conséquent, la détermination de la juste valeur n'a pas été calculée, car, de l'avis de la direction, le temps et les coûts nécessaires à cette évaluation excèdent largement les bénéfices de présenter une juste valeur.

La juste valeur de la composante passif des débentures a été établie à 37 570 000 \$. Elle a été déterminée en actualisant les flux monétaires futurs au taux de 18 %, taux dont le Fonds pourrait actuellement se prévaloir pour des débentures ayant des conditions et des échéances similaires.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### **20 - GESTION DU CAPITAL**

À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif du Fonds est de protéger ses actifs et sa capacité de rester en exploitation, tout en maximisant la croissance de ses activités et le rendement pour ses porteurs de parts. Le capital du Fonds est composé de l'emprunt bancaire, de la dette à long terme, des débetures et de l'avoir des porteurs de parts. Le Fonds adopte une philosophie prudente à l'égard de la protection du bilan. Cet objectif est atteint grâce à une gestion prudente du capital généré par la croissance interne, à l'optimisation de l'utilisation du capital à moindre coût et à l'utilisation du capital lorsqu'il est nécessaire de financer des mesures de croissance.

Le Fonds est assujéti à certaines clauses restrictives relativement à ses facilités de crédit, lesquelles comprennent un ratio de la dette totale portant intérêt (excluant les débetures) sur le bénéfice avant frais financiers, amortissements et impôts sur les bénéfices (« BAIIA ») et un ratio de couverture d'intérêts.

Les exigences des institutions financières relativement aux facilités de crédit comprennent ce qui suit :

	<u>Exigences</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Dette totale portant intérêt (excluant les débetures) / BAIIA (a)	Maximum de 3,00:1,00	1,18	0,89
BAIIA / frais financiers (a)	Minimum de 3,50:1,00	5,32	4,54

(a) Ces ratios sont calculés sur une période de 12 mois consécutifs.

Le Fonds a l'intention de maintenir une structure de capital flexible conforme aux objectifs énoncés ci-dessus, et ce, afin de pouvoir réagir efficacement aux variations de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, le Fonds peut acquérir des parts aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires, émettre de nouvelles parts, réunir des capitaux sous forme d'instruments de créances (garantis, non garantis, convertibles ou autres) ou refinancer la dette existante avec des instruments assortis d'autres caractéristiques.

#### **21 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS**

##### **Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers**

Le Fonds est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Fonds. Le Fonds ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **21 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

##### **Risques financiers**

Les principaux risques financiers auxquels le Fonds est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Les débetures et les soldes de prix d'achat portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Fonds au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Le découvert bancaire, l'emprunt bancaire et la dette à long terme portent intérêt à des taux variables et exposent donc le Fonds à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers du Fonds ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. Le Fonds n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. Le Fonds gère son exposition au risque de taux d'intérêt en favorisant une répartition adéquate entre les passifs financiers à taux fixes et les passifs financiers à taux variables.

L'analyse de sensibilité comprend les éléments qui portent intérêt à des taux variables et démontre qu'une variation de 1% du taux préférentiel bancaire au 31 décembre 2008 aurait eu une incidence de 430 000 \$ sur le bénéfice net de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008.

##### *Risque de crédit*

La valeur comptable au bilan des actifs financiers du Fonds exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Fonds est exposé.

Le risque de crédit du Fonds provient principalement des comptes clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est généralement diversifié, exception faite d'un client qui représente 20 % des comptes clients au 31 décembre 2008. Le Fonds exige des garanties pour certains de ses clients. Au 31 décembre 2008, le Fonds détient des garanties pour 15 % des comptes clients. La politique du Fonds consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit.

Les comptes clients du Fonds ont été examinés afin de détecter des indicateurs de moins-value. Il a été déterminé que certains comptes clients avaient subi une moins-value et, par conséquent, une provision a été comptabilisée. Les comptes clients ayant subi une moins-value éprouvent des difficultés financières.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **21 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

Au 31 décembre 2008, le classement chronologique des comptes clients était comme suit :

	\$
	<hr/>
Courant	60 614
En souffrance de 1 à 60 jours	2 465
En souffrance de plus de 61 jours	1 888
	<hr/>
	64 967
Moins la provision pour créances douteuses	(660)
	<hr/>
	64 307
	<hr/> <hr/>

Ce qui suit présente l'évolution de la provision pour créances douteuses qui a été constituée à l'égard des comptes clients :

	\$
	<hr/>
Solde au 31 décembre 2007	266
Augmentation causée par les acquisitions d'entreprises	789
	<hr/>
	1 055
Dépense de l'exercice	586
Radiation de sommes à recevoir	(981)
	<hr/>
Solde au 31 décembre 2008	660
	<hr/> <hr/>

#### *Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que le Fonds dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires autorisés suffisants. Le Fonds établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations. Compte tenu des sources de liquidités disponibles du Fonds, la direction juge que le risque de liquidité est peu élevé.

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 21 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Les passifs du Fonds comportent les échéances suivantes :

	Échéance avant 12 mois	Échéance 1 an à 5 ans
	\$	\$
Découvert bancaire	7 714	
Comptes fournisseurs et charges à payer	85 945	
Solde de prix d'achat à payer	10 103	3 750
Distributions à verser	1 763	
Remises à payer	15 166	
Dette à long terme	707	942
Emprunt bancaire		47 501
Débitures (valeur nominale)		49 070
	<u>121 398</u>	<u>101 263</u>

#### 22 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au 31 décembre 2008, le Fonds maintient un régime de retraite à prestations déterminées pris en charge lors de l'acquisition de l'une des entreprises décrites à la note 2.

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations du Fonds au régime de retraite à prestations déterminées, s'est chiffré à 216 000 \$ (273 000 \$ en 2007).

Le Fonds évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. Le régime à prestations déterminées fait l'objet d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée le 1<sup>er</sup> décembre 2006. Le régime sera réévalué le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Les informations relatives au régime de retraite à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	4 209	
Acquisition (note 2)		3 736
Cotisations des employés	130	138
Coût des services rendus	226	204
Intérêts débiteurs	226	198
Prestations versées	(93)	(67)
Gain actuariel	(1 436)	
Solde à la fin	<u>3 262</u>	<u>4 209</u>

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 22 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

	2008	2007
Actifs du régime	\$	\$
Juste valeur au début	3 449	
Acquisition (note 2)		2 931
Rendement réel	(535)	174
Cotisations de l'employeur	216	273
Cotisations des employés	130	138
Prestations versées	(93)	(67)
Juste valeur à la fin	3 167	3 449
Situation de capitalisation – déficit	(95)	(760)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	(677)	8
Passif au titre des prestations d'avantages sociaux constituées	(772)	(752)
	2008	2007
Composition des actifs du régime	%	%
Titres de participation	50	55
Titres de créances	45	41
Biens immobiliers	5	4
	100	100

La charge de retraite nette du régime à prestations déterminées se présente comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	226	204
Intérêts débiteurs	226	198
Rendement réel des actifs du régime	535	(174)
Gain actuariel	1 436	
Composantes du coût des avantages sociaux futurs avant ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme de ce coût	2 423	228
Ajustements visant à prendre en compte la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs		
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs du régime	(751)	(8)
Écart entre le montant du gain constaté pour l'exercice et le montant réel du gain sur l'obligation au titre des prestations constituées pour l'exercice	(1 436)	
Coûts constatés au titre des prestations déterminées	-	-

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 22 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Fonds sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2008	2007
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre		
Taux d'actualisation	7,0	5,0
Taux de croissance de la rémunération	3,2	3,2
Coût des prestations de l'exercice		
Taux d'actualisation	5,0	5,0
Taux de rendement prévu des actifs à long terme	6,0	6,0
Taux de croissance de la rémunération	3,2	3,2

#### 23 - ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé, en vertu de différents contrats de location et de services échéant jusqu'en août 2023, à verser des paiements minimaux de 104 375 000 \$, dont 32 903 000 \$ auprès d'Investissements. L'obligation du Fonds en vertu d'un des contrats de location est garantie par une lettre de garantie au montant de 2 028 000 \$.

Les paiements minimaux au titre des différents contrats de location et de services des cinq prochains exercices s'élèvent à 12 189 000 \$ en 2009, à 11 525 000 \$ en 2010, à 10 543 000 \$ en 2011, à 10 835 000 \$ en 2012 et à 9 675 000 \$ en 2013. Ces montants annuels incluent une somme de 2 598 000 \$ auprès d'Investissements.

#### 24 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Fonds compte deux secteurs d'activités isolables : celui de la distribution à des distributeurs en alimentation (Segment Grossiste) et celui de la distribution aux entreprises de services alimentaires (Segment Distribution). Les frais du siège social ne sont plus répartis et les informations sectorielles comparatives ont été retraitées en conséquence.

Les conventions comptables qui s'appliquent aux secteurs isolables sont les mêmes que celles décrites dans les conventions comptables. Le Fonds évalue la performance selon le bénéfice avant frais financiers, amortissements, impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle.

	2008		
	Segment	Segment	Siège
	Grossiste	Distribution	social
	\$	\$	\$
Ventes par segment	485 215	725 225	1 210 440
Ventes intersegments	(64 338)		(64 338)
Ventes	420 877	725 225	1 146 102

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

#### 24 - INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

				2008
	Segment	Segment	Siège	Total
	Grossiste	Distribution	social	
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice (perte) avant frais financiers, amortissements, impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle	23 163	20 718	(3 612)	40 269
Total de l'actif	121 130	268 931	–	390 061
Acquisitions				
Immobilisations	779	7 397	–	8 176
Actifs incorporels	–	34 976	–	34 976
Écarts d'acquisition	–	35 595	–	35 595

				2007
	Segment	Segment	Siège	Total
	Grossiste	Distribution	social	
		\$	\$	\$
Ventes par segment	428 149	411 400		839 549
Ventes intersegments	(1 481)			(1 481)
Ventes	426 668	411 400	–	838 068

Bénéfice (perte) avant frais financiers, amortissements, impôts sur les bénéfices et participation des porteurs de parts sans contrôle	18 081	15 107	(2 640)	30 548
Total de l'actif	124 857	138 430	–	263 287
Acquisitions				
Immobilisations	528	9 852	–	10 380
Actifs incorporels	–	57 219	–	57 219
Écarts d'acquisition	–	20 520	–	20 520

#### 25 - BÉNÉFICE (PERTE) PAR PART

Le tableau ci-dessous présente le bénéfice (la perte) de base et dilué(e) par part :

2008			2007		
Bénéfice net	Moyenne pondérée de parts	Bénéfice net de base et dilué par part	Perte nette	Moyenne pondérée de parts	Perte nette de base et diluée par part
\$		\$	\$		\$
8 375	12 992 392	0,64	(185)	9 747 732	(0,02)

## Fonds de revenu Colabor

### Notes complémentaires

aux 31 décembre 2008 et 2007

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars, sauf le bénéfice (la perte) par part.)

---

#### **25 - BÉNÉFICE (PERTE) PAR PART (suite)**

Les parts hypothétiquement émises à la suite de l'échange des parts de Colabor SC échangeables et de la conversion des débetures convertibles n'ont pas été incluses dans le calcul du bénéfice net dilué par part (de la perte nette diluée par part) parce que l'incidence a un effet antidilutif.

La moyenne pondérée de parts exclut les parts acquises par le Fonds aux fins du régime d'intéressement à long terme.

#### **26 - NOUVELLES NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ADOPTÉES**

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels des entreprises. Le chapitre ne s'applique cependant pas à la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition et des actifs incorporels générés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La norme s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 et, avec effet rétroactif, aux états financiers des périodes précédentes. La société a évalué l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 sur ses états financiers et elle ne prévoit pas que cette incidence sera significative.

En 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La société évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581 et il établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice annuel ouvert à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Ces normes s'appliquent aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.